

Réun



**Comité Central d'Entreprise**  
**Du 17 octobre 2019**  
**LA CGT VOUS INFORME**

**ITM LOGISTIQUE**  
**ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**



Tréville, 17 octobre 2019



**PROJET CHAUFFEURS**

Jeudi dernier s'est déroulé la deuxième réunion de consultation du CCE sur le projet de sortie des bases de nos chauffeurs et du passage à la CCN Transport Routier. La CGT rappelle qu'elle n'a jamais été demandeuse d'un changement de convention collective mais devant le projet imposé par la direction, elle n'a pas d'autre choix que d'entrer dans la négo et essayer d'obtenir le maximum de garanties pour tous nos anciens chauffeurs qui n'ont rien demandé.

Le CCE s'est étonné de n'avoir aucun chiffrage du projet, la direction répondant même qu'elle n'en donnerait pas avant de se reprendre et en promettre. Mais pour quand ? Alors qu'il n'y a plus de réunion CCE prévue et que le projet débute dans deux mois. On se demande si la direction a calculé les coûts et gains de ce projet ou si carrément **elle part à l'aveuglette. INCROYABLE.** Accepterons-nous en 2020, de perdre à nouveau le coût colis intéressement à cause d'un nouveau projet mal ficelé ? Une nouvelle fois, on a vraiment l'impression que la direction navigue à vue. Le problème, c'est qu'il y a de grandes chances que nous soyons sur le Titanic...



Le futur directeur de l'ENTA s'est montré très sûr de lui, ayant acquis, à l'entendre, une expérience dans le transport longue comme un jour sans fin, il semble ne pas comprendre les soucis qu'il va rencontrer avec nos adhérents/clients/rois. **Attention danger.**

Sur le maintien du niveau de rémunération et les conditions de travail des anciens chauffeurs, la direction se veut rassurante. L'accord couvrira tous les cas, personne ne perdra un centime. Si le cas du salaire de base semble garanti par un système de compensation qui

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>

permettra de ne pas impacter les variables associés au salaire ni les prochaines NAO, il reste des questions sur certaines primes de repas soumises à cotisations dont les dernières réunions de négo devraient répondre. Aucun **avenant au contrat de travail** ne sera imposé aux anciens chauffeurs.

Ils pourront, s'ils le souhaitent, **rester à 35 heures sans RTT** et le montant de la pause sera réintégré dans le salaire.

Le directeur de l'ENTA assure qu'il n'y aura pas de changements d'horaire ou d'organisation. **Les chauffeurs partiront toujours de leur base actuelle, sauf PTL.**

Tous les salariés du transport impactés par un PSE du PTL continueront de bénéficier des mêmes mesures.

Le souci du temps de travail calculé à la **carte de conduite** va entraîner des pertes d'heures de travail (attentes parfois interminables sur les bases). La direction promet de voir en négo comment solutionner ce risque.

Un CSE sera élu sur chaque ENTA (soit 4 CSE) en juin 2020 et le budget des œuvres sociales des premiers mois sera versé à ce moment-là. 2 représentants au CSE Central sont prévus par avenant à l'accord de mise en place du mois dernier.

Les salariés des bases qui veulent aller comme chauffeurs sur une ENTA se verront proposé la formation (avec CPF) mais n'auront pas de dédit formation donc pas de période bloquée.

Certaines OS ont demandé la mise en place d'un système de **rupture conventionnelle collective** pour ceux qui ne veulent pas suivre mais la direction pense que la Direccte devrait refuser, notre entreprise étant depuis des années en PSE. La direction proposerait uniquement les **indemnités légales** pour des salariés ayant un projet sérieux (CDI, création d'entreprise). **La CGT est contre la rupture conventionnelle collective** mise en place par la bande à Macron et craint de faire un précédent pouvant ensuite remplacer les PSE.

Les **chauffeurs de parc** resteront sur base, le travail sera fait par des salariés internes n'ayant pas le permis poids lourd mais le CACES correspondant ou par des prestataires externes.

### **PTL 4 LORIOLE**

Sans que l'élu de Loriol n'ait eu l'info avant la réunion (et oui, il n'est pas à la CFTC), la direction annonce en fin de réunion qu'il y a **des soucis sur le projet de Loriol 2** (base centrale du sud-est). Une association de riverains risque de déclencher une action en justice contre le projet, ce qui pourrait ralentir le début des travaux. Autre souci, le commissaire enquêteur **ne souhaite pas l'installation d'une mono entreprise** sur le terrain en question.

**Osons espérer que ce ne soit qu'un simple contre temps....**

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>